

1 conducteur sur 8 ne connaît pas les règles de priorité dans les ronds-points

1997-2017 : il y a exactement 20 ans que la réglementation a été modifiée

Selon une nouvelle enquête de l'institut Vias, un conducteur sur 8 ne connaît pas les règles de priorité lorsqu'il quitte un rond-point. Quasi 2 conducteurs sur 3 ignorent qu'il n'est pas obligatoire d'y rouler sur la première bande et 1 conducteur sur 7 utilise son clignotant pour y entrer. Bref, les règles dans les ronds-points posent beaucoup de problèmes aux conducteurs alors qu'elles sont entrées en vigueur... le 1^{er} octobre 1997 !

S'il y a moins d'accidents graves dans les ronds-points, ils provoquent bon nombre de petits accrochages ou des situations tendues entre usagers. C'est souvent dû à un non-respect des règles de circulation.

1) Résultats de l'enquête

Afin de jauger les connaissances des Belges concernant les règles dans les ronds-points, l'institut Vias a mené une enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population.

Un conducteur sur 5 ne cède pas la priorité aux piétons en quittant un rond-point

Un conducteur sur 8 (13%) ne sait pas que lorsqu'il roule sur la bande intérieure d'un rond-point, il doit céder la priorité à ceux qui circulent sur la bande extérieure en le quittant. Les Wallons (15%) et les Flamands (13%) sont beaucoup plus nombreux à méconnaître cette règle que les Bruxellois (9%). Un conducteur sur 5 (21%) ignore par ailleurs qu'en quittant le rond-point, il doit céder la priorité aux piétons qui traversent. La méconnaissance de ces règles de priorité nuit clairement à la sécurité routière.

La majorité des conducteurs (81%) savent que les véhicules qui se trouvent déjà dans un rond-point ont la priorité sur ceux qui y pénètrent. Mais 5% d'entre eux pensent que la priorité varie en fonction du rond-point, 2% croient que la règle de la priorité de droite est valable et 13% pense qu'il est obligatoire de marquer un temps d'arrêt avant d'y entrer. A Bruxelles, il s'agit même d'1 conducteur sur 5 (20%).

1 conducteur sur 7 met son clignotant en entrant dans un rond-point

1 conducteur sur 7 (14%) pense à tort qu'il doit enclencher son clignotant en entrant dans un rond-point. Les plus de 35 ans méconnaissant davantage cette règle que les jeunes conducteurs (15% contre 6%). 2% des conducteurs estiment même qu'il ne faut... jamais utiliser son clignotant !

1 conducteur sur 8 roule constamment sa droite

Dans un rond-point, le conducteur a la possibilité de choisir sa bande en fonction de l'endroit où il doit sortir. Pourtant, 13% des conducteurs croient qu'ils doivent tout le temps serrer leur droite.

Seulement 1 personne sur 3 peut identifier un rond-point

Un rond-point doit être signalé par un panneau D5 (« Sens giratoire obligatoire ») et ses voies d'accès, par des signaux B1 (« Cédez le passage ») ou B5 (« Stop »). Seul 1 conducteur sur 3 (35%) parvient à reconnaître un rond-point. Les Bruxellois (47%) sont de meilleurs élèves que les Wallons (39%) et surtout que les Flamands (30,4%).

2) Ronds-points : 3 fois plus d'accidents avec perte de contrôle du véhicule

Les statistiques de l'institut Vias montrent qu'un peu plus de 500 accidents avec tués ou blessés ont lieu chaque année dans des ronds-points, ce qui représente seulement 1,2% de l'ensemble des accidents. A titre de comparaison, 15% des accidents ont lieu dans des carrefours avec un « Stop » ou un « Cédez le passage », 8% avec une priorité de droite et 7% en présence de signaux lumineux.

Bien qu'il s'agisse en principe d'infrastructures relativement sûres, certains conducteurs abordent les ronds-points beaucoup trop vite. Ainsi, les accidents résultant d'une perte de contrôle du véhicule sont plus de 3 fois plus fréquents dans les ronds-points (27%) que dans les autres types de carrefours (8%).

Autre caractéristique de ces accidents : les victimes parmi les deux-roues sont plus fréquentes dans les ronds-points que pour les autres modes de transport. Ainsi, 2,1% des cyclistes tués ou blessés en Belgique et 1,3% des motards l'ont été dans des ronds-points (contre 0,8% des occupants de voiture par exemple).

3) Ronds-points : les 10 règles principales

Entrer dans un rond-point

- Ralentissez lorsque vous approchez du rond-point, même si la circulation est fluide.
- Redoublez de prudence vis-à-vis des cyclistes: dans certains ronds-points, ils ont priorité.
- Cédez le passage aux conducteurs qui se trouvent déjà dans le rond-point.
- Lorsque vous vous engagez dans le rond-point, vous ne devez pas enclencher vos clignotants.

Dans le rond-point

- Si vous quittez le rond-point dès la sortie suivante, il vaut mieux emprunter la bande de droite. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez aussi rouler plus à gauche.
- Faites attention aux conducteurs qui viennent de votre gauche. Bien qu'ils n'aient pas la priorité lorsqu'ils effectuent une manœuvre, certains peuvent vous couper la route en quittant le rond-point.

Quitter le rond-point

- Enclenchez votre clignotant de droite.
- **Juste avant de quitter le rond-point, vous devez vous trouver sur la bande extérieure.** Si vous vous portez vers la droite, vous effectuez une manœuvre et devez donc céder le passage aux autres conducteurs.
- Si vous êtes mal placé au moment où vous voulez quitter le rond-point, mieux vaut refaire un tour plutôt que de forcer le passage.
- Au moment de quitter le rond-point, cédez le passage aux piétons qui traversent.

Conclusion

Bien qu'il s'agisse d'infrastructures sûres, les ronds-points provoquent chaque année 500 accidents avec tués et/ou blessés et de multiples accrochages. Ils engendrent aussi bon nombre de situations conflictuelles et de tension entre les usagers. La plupart du temps, ces accidents ou incidents pourraient facilement être évités si les usagers appliquaient les règles en vigueur. L'enquête menée par l'institut Vias montre toutefois que ces règles sont relativement méconnues de la part des conducteurs, d'où la nécessité de les rappeler.

Un petit film d'1'30" sur la bonne manière d'aborder un rond-point est visible sur https://youtu.be/w_UiK3NVHkK ou sur www.smartdrivers.be.

Personne de contact :

Benoit Godart, porte-parole institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20

